

DOSSIER

Activités SOCIALES ET CULTURELLES (ASC)

ÉDITO

Parce qu'en France, près d'un français sur deux renonce à partir en vacances, faute de moyens, parce qu'un enfant sur trois ne part jamais en vacances, la CGT s'efforce de favoriser le droit aux vacances pour les cheminots actifs, retraités et leur famille. Elle fait du départ des plus jeunes une priorité.

La CGT propose et déploie au sein du CCGPF comme dans les CASI où elle est majoritaire le droit aux vacances, aux loisirs, à la culture et au sport pour tous.

Pour la CGT les activités sociales sont indivisibles, mutualisées et en proximité au travers des activités proposées par les CASI régionaux.

Le refus total ou partiel de mutualisation de la CFDT et l'UNSA pose cruellement la question de l'équité et de l'égalité d'accès aux activités sociales et culturelles pour l'ensemble des cheminots actifs et retraités.

La conception de la CGT sur le Droit aux vacances s'appuie sur des propositions tarifaires accessibles au plus grand nombre et s'articule sur le quotient familial (QF).

La CGT, de par ses résultats aux dernières élections professionnelles et sa position de première organisation syndicale dans le GPU, a une responsabilité accrue dans la gestion des Activités Sociales et Culturelles (ASC).

Elle porte une vision moderne des ASC autour des valeurs de partage, de convivialité plaçant l'humain au cœur de ses préoccupations.

QU'EST-CE QUE LES ASC ?

Les Activités Sociales et Culturelles regroupent l'ensemble des activités mises en œuvre par les CSE à destination des salariés actifs, retraités et leur famille.



L'Activité sociale et culturelle doit :

- **Être facultative** : tout ce qui incombe légalement à l'employeur en matière sociale échappe à la gestion du CSE.
- **Concerner prioritairement le personnel de l'entreprise**. Les ASC bénéficient aux salariés de l'entreprise et leur famille mais également aux retraités et ayants droit. Les stagiaires et alternants en bénéficient sous réserve de la durée du contrat ou de la convention...
- **Être attribuée de manière non discriminatoire**. La participation aux ASC ne peut s'appuyer sur les critères par nature discriminatoires (le sexe, l'origine, l'appartenance à une religion ou à un syndicat) ou exclure une catégorie du personnel. En revanche, le CSE peut moduler les prestations en fonction de la situation des bénéficiaires (revenus du salarié, nombre d'enfants à charge, quotient familial).

Pour la CGT, les ASC doivent être émancipatrices et créer du lien entre les cheminots et leur famille, entre les actifs et les retraités, aux antipodes d'une vision individualiste et mercantile portée par certaines organisations syndicales dont leur gestion là où elles sont en responsabilité, s'est avérée catastrophique !

POUR L'ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES POUR TOUS



UN PEU D'HISTOIRE

- **1946** > Les Comités d'Entreprise ont vu le jour en France en 1946 sur la base des dispositions du CNR (Conseil National de la Résistance).
- **1982** > A la SNCF, il aura fallu attendre déc. 1982 et la promulgation de la LOTI (Loi d'Orientation des Transports Intérieur) pour voir la mise en place des premiers Comités d'établissement : 327 comités d'établissement et un Comité central d'entreprise (CCE) qui n'interviennent alors que sur des prérogatives économiques.
- **1986** > Transfert des Activités Sociales. Le CCE et les CE assurent de plein droit la gestion des «œuvres sociales» jusque là assurée par la SNCF, c'est-à-dire l'employeur. On parle dès lors des activités sociales et culturelles. On compte alors 35 Comités d'Établissement Régionaux qui se substituent aux comités locaux.
- **2002** > Réforme de la SNCF Le nombre des Comités d'établissement est ramené à 26.
- **2009** > Création d'un CE Fret.
- **2013** > Création du CE Gares et connexions.
- **2014** > La loi du 4 août 2014 «portant réforme du système ferroviaire» entre en vigueur. Éclatement de l'Epic SNCF en trois Epic distincts : l'Epic de tête, SNCF Réseau, SNCF Mobilités.
- **2016** > Mise en place du Comité central du Groupe public ferroviaire (CCGPF) à la place du CCE-SNCF. On compte 31 CE répartis dans les 3 Epic.
- **2018** > Avec le nouveau pacte ferroviaire et la réforme Macron, les comités sociaux et économiques (CSE) remplacent les CE, les DP et les CHSCT.
- **2020** > Depuis le 1er janvier 2020 et l'entrée en vigueur de la réforme de la SNCF (fin du recrutement sous le statut de cheminot, transformation des Epic en sociétés anonymes et sociétés par actions simplifiées...) les CSE s'organisent selon les entreprises et les activités au sein du Groupe public unifié.

La répartition des cheminots au sein des 5 sociétés pose cruellement la question de l'équité et de l'accès aux Activités Sociales et Culturelles.

Les réformes du ferroviaire de 2014 et 2018 qui devaient, aux dires de la Direction et des DS d'accompagnement, régler tous les dysfonctionnements de l'entreprise ont en réalité eu des effets délétères pour les usagers bien sûr, mais aussi pour les cheminots et leurs ayants droit sur le plan économique et social, mais également sur les ASC.

Et pour cause ! Ces lois iniques ont éclaté l'entreprise historique en 3 EPIC puis en 5 Sociétés. Les CE ont laissé place à des CSE de taille et de périmètre divers et variés pour coller à la baisse des effectifs et aux nouveaux découpages des entités au sein des Activités de l'entreprise. C'est aussi une manœuvre de l'entreprise pour éloigner les salariés de leurs représentants syndicaux du fait de l'éclatement des collectifs de travail.

Du fait de l'incohérence de ces redécoupages, choix assumé du Groupe, c'est la perte de la dimension locale des prérogatives économiques des élu(e)s des CSE qui est posée pour l'emploi, la formation, le logement, l'égalité femmes/hommes, la santé du fait de la suppression des CHSCT au profit d'une commission SSCT vidée de ses moyens d'action en proximité. **C'est aussi une remise en cause de l'égalité d'accès aux Activités Sociales et Culturelles pour l'ensemble des cheminots travaillant sur un même site géographique.**

Pour la CGT, la gestion des activités sociales est un enjeu majeur. C'est un moyen de lutter contre le repli sur soi et l'isolement. Notre volonté est de favoriser le "vivre ensemble" dans et en dehors de l'entreprise, de renforcer la solidarité.



DES CSE DE TAILLES DIVERSES AUX EFFECTIFS DISSÉMINÉS SUR TOUT LE TERRITOIRE

- CSE SNCF, CSE FRET SNCF, CSE Gares & Connexions disposent chacun d'un seul CSE d'entreprise !
- 6 CSE pour SNCF Réseau : 2 nationaux (Directions techniques, Direction Clients et Services) et 4 zones de production (Nord-Est Normandie, Sud-Est, Atlantique et IDF)
- 1 CSE Siège SNCF Voyageurs de 1000 cheminots alors que le CSE SNCF regroupe au total plus de 12 000 cheminots

LA MUTUALISATION DES ASC

Une proposition et un choix de la CGT

Les différentes réformes et réorganisations remettent en cause le principe même de gestion des ASC en proximité.

Devant l'aberration des découpages des CSE, la CGT, opposée à ces réformes, a pris ses responsabilités afin de permettre aux cheminots actifs et retraités ainsi que leur famille de continuer à bénéficier des ASC en élaborant un projet d'accord d'entreprise et en le soumettant aux autres organisations syndicales et à la Direction.

Cet accord visait à mettre en place un mécanisme de mutualisation des moyens des comités. À noter que la Direction SNCF convenait à l'époque d'une nécessaire «neutralisation des effets de la réforme» en matière de bénéfice des ASC. La Direction et toutes les OS représentatives ont validé la proposition à l'exception de la CFDT.

Contrairement à certaines OS qui revendiquent une redistribution financière et individuelle, la CGT porte au contraire un salaire socialisé s'inscrivant dans des valeurs de partage afin de contribuer à créer du lien entre les cheminots. C'est précisément ce que fait la CGT là où elle est en responsabilité.

Ceux qui confondent budget des ASC et pouvoir d'achat devraient plutôt batailler au côté de la CGT afin d'obtenir de véritables augmentations générales de salaire augmentant de fait le budget des ASC.



REFUS DE LA MUTUALISATION

Un choix assumé de la CFDT et L'UNSA

Certains CSE (*) ont hélas fait le choix de ne pas mutualiser l'intégralité de leurs subventions, se limitant aux versements obligatoires pour la restauration et le convoyage pour les colonies de vacances. Ainsi, tous les mécanismes permettant à l'ensemble des cheminots de ces périmètres (et leur famille) de bénéficier des activités offertes en proximité de leur lieu de travail deviennent caducs. Ces CSE qui se sont opposés à la mutualisation sont donc les seuls à pouvoir fournir des activités locales à leurs mandants.

Certains cheminots, en particulier ceux dépendants des CSE nationaux où l'UNSA ou la CFDT sont en responsabilité, ne bénéficient donc plus des ASC près de leur lieu de travail. Ils se voient ainsi refuser l'accès aux CASI alors que leurs collègues d'autres CSE y ont droit. Ironie du sort, une fois retraités, ces mêmes cheminots bénéficient en fonction de leur lieu de résidence des ASC proposées par les CASI tenus par la CGT. Pour la CGT le « TOUS cheminots ! » est plus qu'un slogan, c'est une réalité.

Par leur attitude partisane, l'UNSA et la CFDT privent des milliers de cheminots d'accès aux activités sociales transgénérationnelles !

Certains de ces CSE appliquent un tarif unique quel que soit le revenu familial, préférant les voyages à l'étranger pour quelques-uns au mépris des activités de proximité pour tous. Ils privilégient les soirées privatives en région parisienne tel que Disneyland obligeant ainsi les agents basés en région à trouver comment se loger sur Paris. Nombreux sont ceux qui renoncent faute d'hébergement, de jours de congés ou de moyens. De tels choix excluent de facto ceux qui en ont le plus besoin, les plus modestes !

(*) C'est le choix des CSE SNCF, Réseau Directions Techniques, Réseaux Direction Clients & services, Gares et Connexions, Siège Voyageurs, Siège Voyages

LE CCGPF, LES CSE, LES CASI :

3 niveaux de gestion des Activités Sociales :

Le CCGPF (Comité Central du Groupe Public Ferroviaire /ex CCE) est chargé d'assurer la gestion des activités sociales pour les cheminots actifs et retraités et leurs ayants droit à l'échelle nationale.

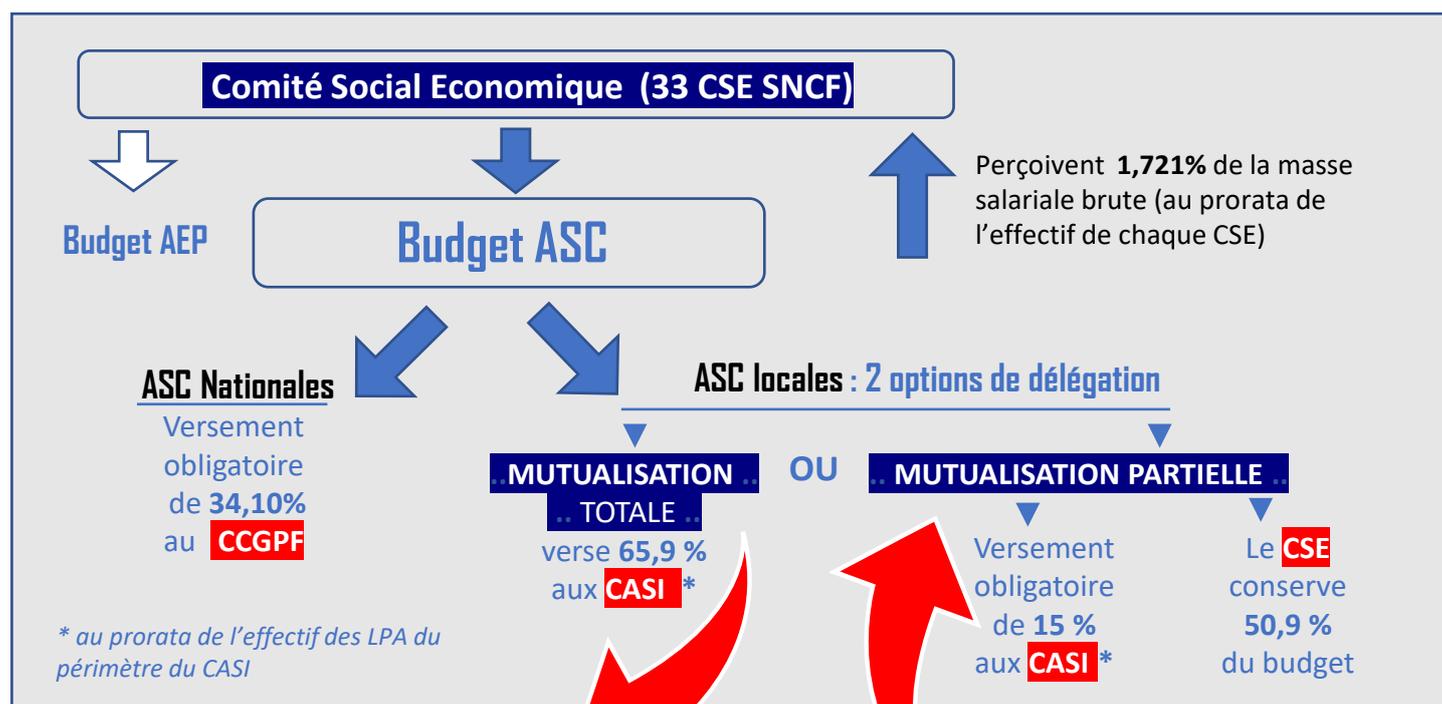
Les 33 CSE (Comité Social et Économique) ont la charge des **activités sociales à caractère local**. Ils ont la possibilité de confier tout ou partie de leurs activités sociales aux CASI.

Les 23 CASI (Comité des activités sociales interentreprises) **destinés à gérer les ASC mutualisées**. Les CASI ont un périmètre régional qui correspond à celui des anciens CER (Comité d'établissement régional).

FINANCEMENT DES ASC

Le financement des activités collectives, culturelles, sportives, intellectuelles et sociales repose sur un faible pourcentage de la richesse produite. **Ce financement par l'employeur est une conquête sociale majeure acquise de hautes luttes**. Il est aujourd'hui de 1,721% de la masse salariale des actifs de la SNCF. Une partie de la dotation est confiée au CCGPF pour la gestion des activités à caractère national. Le reste de la dotation a vocation à faire fonctionner les ASC au niveau local.

Conformément à l'accord sur les activités sociales, conclu en mars 2019, chaque CSE détermine par un vote en plénière son choix concernant la mutualisation des ASC locales pour la durée totale du mandat. Il verse alors une participation financière annuelle à chaque CASI à qui il délègue tout ou partie des ASC.



C'est le choix de la CGT !

Cette mutualisation permet à tous les cheminots actifs et retraités, d'une même région, quels que soient leur établissement, leur branche d'activité ou la société à laquelle ils sont rattachés, de bénéficier des mêmes prestations.

C'est le choix de ceux qui veulent détruire le patrimoine social des cheminots

ASC nationales

- Séjours Enfance/ Jeunesse
- Vacances familiales
- Bibliothèque Centrale de prêt par correspondance (BCPC)
- Aide aux groupements d'agents (structures nationales)
- Service du livre et des bibliothèques (SLB)

ASC locales...

Mutualisation obligatoire

- Restauration d'entreprise
- Convoyage pour les colonies de vacances

Mutualisation facultative

- Sorties, loisirs ...
- Centres de loisirs sans hébergement
- Arbres de Noël

- Billetterie
- Installations sportives et culturelles
- Aides aux sociétés d'agents (locales)
- Salle des fêtes...

DES ACTIVITÉS POUR TOUS AUJOURD'HUI... DES PROJETS EN COMMUN POUR DEMAIN !



Le droit aux vacances, aux loisirs, à la culture et aux sports pour tous

Alors que certains CSE ont choisi de se défaire de leur parc immobilier et d'acheter des vacances clés en main à des opérateurs de tourisme marchand, la CGT fait le choix du maintien du patrimoine cheminot. C'est pourquoi ses élu(e)s investissent pour sa rénovation et son développement. Cela permet de proposer des tarifs adaptés en fonction du quotient familial, de veiller au contenu des séjours et des animations en cohérence avec nos valeurs sociales et culturelles.

• Des **vacances actives** pour nos enfants !

Le CCGPF a fait du départ des plus jeunes une priorité. **Chaque année, ce sont près de 15 000 enfants, de 4 à 17 ans, qui partent en vacances en France et à l'étranger.**

Beaucoup de choses ont été faites par les élu(e)s CGT sur nos 40 centres de vacances enfance-jeunesse afin de répondre à l'accueil, à la prise en charge des enfants de cheminots. Tous nos séjours sont bâtis autour d'un **projet pédagogique et éducatif**, ces derniers sont porteurs de valeurs de solidarité telles que l'apprentissage de la citoyenneté, de la démocratie, la défense de l'environnement, de la paix, le droit à la différence et le rejet de toute forme de racisme avec les thèmes du mieux vivre ensemble.



Tous les enfants qui en font la demande partent avec le CCGPF. 13 000 enfants sont partis en colo avec le CCGPF en 2022.

• Des **séjours famille** plébiscités par les cheminots !



[Hendaye - la Voile d'or Village vacances CCGPF]



[Port Vendre - la Voile d'or Village vacances CCGPF]



[Samoëns / Le Vercland - Village vacances CCGPF]



[Calvi / Horizonte Novu- Village vacances CCGPF]

Ce sont près de 50 000 cheminots et leurs familles qui partent en vacances chaque année avec le CCGPF. Un chiffre en constante évolution qui va de pair avec l'augmentation de la capacité d'accueil. Cette augmentation, sous l'impulsion de la CGT, a été rendue possible grâce aux constructions et aux travaux d'aménagement réalisés dans nos villages de vacances. Grâce à ces travaux le CCGPF dispose d'**une capacité d'accueil de plus 3000 lits.**

L'acquisition de nouvelles structures ! Conscients que de nombreux cheminots et leur famille ont encore le sentiment de ne pas profiter suffisamment des activités proposées, nous n'attendons pas les périodes électorales pour faire en sorte de proposer chaque année plus d'hébergements. Ainsi le patrimoine s'enrichit de nouvelles installations. **Investir dans l'immobilier, c'est aussi préparer l'avenir.**

• Une **offre riche** de ses partenariats !

Concernant les vacances familiales, en complément de ses onze villages vacances, le CCGPF augmente sa capacité d'accueil pendant les périodes de fort besoin en passant des partenariats avec les CASI ou des structures sociales d'autres entreprises et des organismes du tourisme social et solidaire en France et à l'étranger.

Les sociétés d'agents sont intégrées au projet pédagogique et organisent des activités. (découverte gratuite du Beach-Volley au Verdon, des échecs à Quiberon avec un moniteur de l'USCF/ dédicaces d'auteurs, lectures enfant avec l'UAICF)

PARTENARIATS



Alsace- Gîtes de Metzeral
CASI de Strasbourg

Pour la CGT, « Vacances pour tous » ne rime pas avec vacances low-cost !

• Des partenariats **sportifs et culturel** !

Les subventions et la mise à disposition de locaux par le CCGPF et les CASI aux sociétés d'agents contribuent à la pratique du sport pour tous, le développement artistique et culturel, le jardinage, le cadre de vie, la mise en place de solidarités...

Au travers de partenariats, ces associations cheminotes contribuent aux activités sociales et culturelles sur tout le territoire mais également dans les villages vacances où elles proposent stages et initiations. Par exemple : profiter d'un hébergement CCGPF à Quiberon, Hendaye, Calvi pour suivre un stage **UAICF** de photographie, peinture, arts manuels... ou encore découvrir gratuitement avec un moniteur de l'**USCF**. le Beach-Volley au Verdon, les échecs à Quiberon...

• La **lecture** un engagement fort !

Parce qu'elle permet de répondre aux besoins de s'instruire, rêver, développer son imaginaire, se forger une opinion, **l'accès à la lecture est une priorité pour les élu(e)s CGT**. Cette activité majeure du CCGPF est assurée par le Service du Livre et des Bibliothèques (SLB) en lien avec les 198 bibliothèques gérées par les CASI. Ce sont plus de 50 000 ouvrages qui ainsi sont mis à disposition dans les espaces lecture des villages et centres de vacances sur les conseils et animations des bibliothécaires du réseau cheminots. La lecture se développe ainsi partout et sous toutes ses formes.

La **bibliothèque centrale de prêts à distance (BCPC)** et les structures locales en proximité sont une richesse qu'il nous faut maintenir accessibles au plus grand nombre.

La CGT est particulièrement investie dans la préservation du patrimoine cheminot et la transmission de l'histoire sociale des chemins de fer. Les collections du **Fonds cheminot** sont aujourd'hui partiellement numérisées et consultables sur le site de la BNF.

La CGT soutient et promeut les actions et initiatives des sociétés d'agents qui véhiculent et contribuent à une image positive du Groupe public ferroviaire



Le CCGPF participe à cet événement annuel organisé par le Cercle littéraire des écrivains cheminots (CLEC) sous l'égide de l'UAICF.



TARIFICATION CHACUN SELON SES MOYENS !

Une tarification sociale basée sur les quotients familiaux

La conception de la CGT sur «le Droit aux vacances » s'appuie sur des propositions tarifaires accessibles au plus grand nombre et s'articule sur le Quotient familial (QF) qui détermine la tranche tarifaire et le prix du séjour demandé. Cette tarification sociale choisie par la CGT est portée par tous ses élu(e)s pour l'ensemble des activités nationales comme locales (centres de loisirs enfants, loisirs adultes, billetteries, spectacles, événementiels sportifs ou culturels, réservation salle des fêtes,...). Elle s'applique partout où la CGT est majoritaire sur l'ensemble des activités proposées et pour tous les cheminots actifs comme retraités et ayants droit.

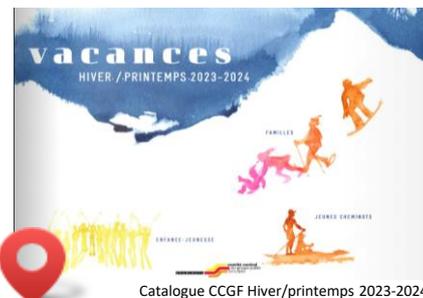
La multitude et la diversité des activités sociales et leurs tarifs attractifs expliquent en grande partie la hausse du nombre de familles de cheminots qui s'intéressent et participent aux activités et séjours au CCGPF.

DES RÉDUCTIONS POUR LES JEUNES CHEMINOTS, LES NOUVEAUX EMBAUCHÉS...

- Des offres spéciales pour les nouveaux embauchés. (ex 90€ une semaine en pension complète dans les villages vacances de Calvi en Corse) Tarif 2022
- De 18 à 30 ans, pouvoir bénéficier une fois par an, d'une bourse de 200 € pour des séjours Thalasso, des stages sportifs et voyages à l'international (ex 100€ au lieu de 300€ pour un stage d'initiation au Kitesurf à Quiberon) Tarif 2022

7 TRANCHES TARIFAIRES AU CCGPF... Tarif 2022/23

- Séjours enfants (colo) : de 102 à 352 € pour 2 semaines quel que soit le thème (équitation, cirque, golf, archéologie, mode, création escape Game...)
- Locations appartement, mobil-home bungalow... : de 274 à 373 € pour 8j/7nuits pour un gîte de 4 personnes en pleine saison estivale.
- WE de l'ascension 2023 : 4j/3nuits à Hendaye, Quiberon, St Mandrier ou Port Vendres Tarif 2023
 - > de 46 à 129 € par personne pour un séjour en pension complète
 - > de 138 à 187 € pour la location d'un gîte de 7/8 personnes



Catalogue CCGF Hiver/printemps 2023-2024

Comparez les tarifs ! Les chèques distribués par certains CSE vous permettent-ils de partir en vacances à ce prix ?

DES ACTIVITÉS LOCALES EN PROXIMITÉ AU TRAVERS DES ACTIVITÉS PROPOSÉES PAR LES CASI RÉGIONAUX !



Issue de l'accord collectif proposé par la CGT, force est de constater que la mise en place des CASI a permis de maintenir l'accès aux activités sociales de proximité. Après plus de trois années d'existence des CASI, la CGT est fière du bilan des orientations qui ont été choisies, des **activités ouvertes aux actifs et leur famille sans exclure les retraités..**

Face à l'éclatement de la SNCF, les élu(e)s CGT en responsabilités répondent par la nécessité de garantir une véritable unité. Cela passe par **l'accès du plus grand nombre** aux activités sociales, culturelles et sportives. Ce choix de l'accès aux cultures, aux sports, aux loisirs, aux voyages et à la détente repose sur des **tarifs abordables par tous**, quels que soient leur grade, salaire, situation familiale et leur entreprise au sein du groupe ferroviaire.

En complément des offres du CCGPF, les CASI proposent :

- **Un accueil collectif des mineurs.** Tous les mercredis et vacances scolaires, les enfants sont accueillis par du personnel qualifié porteur d'un projet pédagogique et éducatif en lien avec les médiathèques. Des mini-séjours été et printemps sont proposés. Ex : CASI Paris-Nord (été 2022) Camping d'été de 23 à 46€ pour 2j

- **Des mini-séjours enfance-jeunesse** (quelques exemples)

CASI NPDC (nov. 2022)	CASI Nantes (juil. 2022)	CASI P.Nord (nov. 2022)
Séjour 100% Foot	Séjour paddle	Séjour ferme pédagogique
5j de 69 à 176€	5j de 66 à 163€	5j de 113 à 227€

- **Des activités loisirs dédiées** (quelques exemples)

CASI NPDC (oct./nov. 2022)	CASI P.Nord (2022/23)	CASI PACA (fev. 2023)
Atelier fabrication de marionnettes gratuit	Ateliers Petitzégrads (drone, lego, mosaïque) 5€	Ateliers fabrication de nichoirs, Initiation cirque 5€

- **Des activités culturelles et de loisirs variées.** Journées, week-ends, séjours France ou Etranger sont proposés par tous les CASI. Il suffit de lire les catalogues en ligne pour juger de la diversité des propositions et de la modulation des tarifs permettant d'ouvrir le droit aux vacances à tous quels que soient ses moyens...

CASI PACA (2022)	CASI P.Nord (2022/23)	CASI NPDC (2022)
<ul style="list-style-type: none"> ■ Réveillon à Madrid ■ Journées Découverte ■ WE BD à Angoulême 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les samedis de la culture ■ Les mercredis d'été ■ Activités dédiées Retraités 	<ul style="list-style-type: none"> ■ WE Noël à Mulhouse ■ WE à Rome ■ Visites guidées

Les élu(e)s CGT en charge des activités sociales font le choix à travers les projets culturels qu'ils portent du bienfait du partage et de l'échange.

- **Un arbre de Noël festif, collectif et ludique** comprenant spectacles, espaces de jeux et distribution de jouets en proximité. Un moment de partage pour petits et grands !
- **Des animations, des évènements sportifs et culturels, des rencontres festives ouvertes à tous actifs comme retraités.**

Au travers des CASI, la CGT propose la découverte de la diversité culturelle, des activités collectives, et surtout le plaisir de le partager collectivement.



À l'heure où la direction œuvre à séparer les cheminots dans des produits, activités et SA différentes, le refus de l'UNSA et de la CFDT de mutualiser les ASC privent les agents des CSE où ils sont majoritaires de l'accès aux CASI.

Les méthodes qu'ils soutiennent tendent à liquider le bien commun des cheminots. Partout où ils passent, le patrimoine et les salariés qui y travaillent trépassent ! Leur vision à court terme n'a rien à envier à celle des grands patrons du CAC 40.

Ce choix financier leur permet de déployer une politique purement électoraliste de chèques en tout genre et d'externalisation des activités sociales vers des sociétés marchandes. Pour la CGT, cela va à rebours du rôle que doivent tenir les différents comités du GPU SNCF.

Jusqu'alors uniquement déployée sur des CSE nationaux ou de directions centrales, cette stratégie se révélera encore plus catastrophique pour les Activités sociales et culturelles en région

À vous de juger !



AMÉLIORER NOTRE QUOTIDIEN ! CONQUÉRIR DES GARANTIES POUR L'AVENIR !

Ensemble, conservons et imaginons les Activités Sociales de demain !

La CGT revendique plus de moyens pour les CSE et le CCGPF Donc pour les cheminots et leurs familles !

Le montant de la contribution financière allouée par l'entreprise SNCF pour les Activités Sociales (1,721 % de la masse salariale) demeure insuffisant pour satisfaire toutes les demandes. L'action déjà impulsée par la CGT a d'ailleurs contraint la direction à reconnaître ce manque de moyens par l'octroi de financements supplémentaires pour des investissements sur le patrimoine social et sur la restauration collective.

Nous n'en sommes pas quittes pour autant et la nécessité d'agir sur l'emploi, les salaires, la revalorisation de la dotation aux Activités Sociales à 3% de la masse salariale des actifs et 1% des pensions et retraites ont toujours toutes leurs légitimités.

Nous contacter :

Secteur fédéral CGT des cheminots des services centraux

14 rue Campra
93210 La plaine St-Denis
tel. 09 51 82 53 98
cgtchem.centraux@gmail.com

Fédération CGT des cheminots

263, rue de Paris
93515 Montreuil Cedex
tel. 01 55 82 84 40
cheminotcgt.fr/contacts/

Ce que propose la CGT :

- Augmenter la capacité d'hébergement pour les vacances enfants et famille des cheminots.
- Investir dans le patrimoine social des cheminots.
- Maintenir la tarification sociale basée sur les quotients familiaux.
- Développer les mutualisations de moyens des CSE et des CASI en proximité.
- Développer les échanges, les séjours dans le tourisme social et solidaire.

AVEC LA CGT, JE REVENDIQUE...

- L'égalité de traitement et du droit d'accès aux activités pour tous les cheminots, quel que soit leur lieu de travail et de résidence, fondée sur l'unicité et l'entité SNCF.
- Le développement de nouvelles Activités Sociales au plus près des lieux de travail.
- L'augmentation des capacités d'accueil «Droits aux vacances».
- La mutualisation et la coopération avec mise en commun des moyens des CSE, CASI et du CCGPF au service d'une meilleure efficacité et d'une meilleure réponse aux besoins des familles de cheminots.

